



Situation irrégulière et j'attends un bebe

Par **dania16**, le **09/09/2014 à 16:46**

Bonjour, je suis une algérienne mariée depuis 2011 en Algérie mon mari est titulaire de la carte de résidence 10 ans depuis 2005 il a un travail fixe en France avec un appartement qu'on occupe actuellement pour moi je suis rentrée en France avec un visa court séjour 3 mois depuis 14 mars 2014 et là j'attends un bébé pour bientôt début octobre. Je n'ai jamais procédé à régulariser ma situation, mais par contre j'ai tous les papiers acte de mariage livret de famille traduit en français les bons d'achats pour le bébé le relever de la CAF car j'ai bénéficié de la prime de naissance le contrat de location à mon nom ainsi que mon mari. Donc à propos de tout ça je veux votre conseil pour procéder au règlement de ma situation après la naissance de mon bébé. En attente de vous lire.

Par **dania16**, le **15/09/2014 à 17:48**

Cc personne n'a répondu à mon message

Par **mourad78**, le **15/09/2014 à 21:47**

Bonsoir, Je suis étonné pour quoi vous n'avez pas fait le regroupement familial avant de venir en France!!!!????? Vous avez compliqué votre situation même si vous aurez un enfant né en France ça ne vous donne pas le droit au séjour en France (parce que le papa de votre enfant n'est pas français). maintenant vous avez deux solutions :
1- repartez en Algérie et faire le regroupement familial.
2- votre situation c'est CONJOINT D'ÉTRANGER EN SITUATION RÉGULIÈRE. après "la circulaire Valls" tu as le droit de

demandeur un titre de séjour exceptionnelle en tant que conjoint d'étranger en situation régulière à condition que le demandeur réside en France depuis au moins 5 ans et que la durée de vie commune du couple soit supérieure à 18 mois. rnrnrnrnBonne chance

Par **dania16**, le **15/09/2014 à 22:06**

Merci pour votre réponse rnrnben je suis venue avec visa d'affaires et ordre de mission j'avais donc un compte rendu a préparé a la banque qui m'a donné des frais de mission c' était jamais mon intention de rester en France mais puisque j'ai eu un malaise le médecin m'a demandé de choisir entre le bébé et le voyage a mon cas que vous faites? rnrnAlors concernant la vie commune mon mari faisait des vas et les viens depuis notre mariage depuis 2011 il réside en France depuis 2005 en situation régulière il était déjà marié avec une française et il a deux enfants je ne sais pas s'il peut demander la nationalité française ou non. rnrnet merci encore une fois pour votre réponse

Par **mourad78**, le **15/09/2014 à 22:36**

Vous aviez le droit de prolonger votre visa avant la fin de validité de visa sur tout vous avez des justificatifs de votre médecin traitant avec ça la préfecture va prolonger votre visa facilement. rnrnormalement pour avoir la nationalité française il faut la demander à l'avance car la procédure prendra environ deux ans.